

Depuis août 2022, l'utilisation des titres-restaurants était étendue à tous les produits alimentaires, même s'il ne sont pas directement consommables sans cuisson ou préparation (farine, pâtes, riz, oeufs, poisson, viande, etc.). Cette dérogation devait prendre fin le 31 décembre 2023.

La mesure "va continuer tout au long de l'année 2024" et "rien ne changera pour les Français", a déclaré la ministre déléguée au Commerce Olivia Grégoire sur M6.

"En 2023, ça a été très utilisé par les Français. L'inflation reflue, l'inflation alimentaire commence à refluer, mais ça reste difficile", a-t-elle fait valoir.

Le plafond d'utilisation de 25 euros par jour restera également inchangé, a-t-elle précisé.

Auparavant, les titres-restaurant servaient à régler uniquement les repas, plats cuisinés, salades préparées, sandwiches (servis sur place ou à emporter) ainsi que les fruits et légumes ou produits laitiers.

Le ministre de l'Economie, Bruno Le Maire, s'était déjà dit, dans l'après-midi "favorable à ce que nous prolongions au-delà du 31 décembre 2023 cette disposition".

"Est-ce que c'est simple à faire?", s'est-il interrogé. "Non, car il faut une disposition législative", a-t-il noté.

"Nous sommes en train d'étudier les possibilités législatives qui permettraient d'étendre au-delà du 31 décembre 2023 cette faculté d'utilisation", a enchaîné le numéro 2 du gouvernement, précisant ne pas avoir encore cette "solution législative".

La date du 31 décembre 2023 était inscrite dans la loi du 16 août 2022 portant sur les mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat.

"Un peu de souffle"

Cette échéance a soulevé une véritable bronca mardi. "Le gouvernement n'a pas anticipé la fin des dispositifs dans le cadre du projet de loi pouvoir d'achat. Il nous semble complètement aberrant de l'arrêter aussi brusquement au 31 décembre", a fustigé Aude Luquet, députée (MoDem) de Seine-et-Marne.

Il s'agit d'une "mesure socialement dramatique pour des millions de Français pris à la gorge par l'inflation. Cette indifférence à la souffrance n'est plus acceptable", s'est insurgée Marine Le Pen, sur le réseau social X (anciennement Twitter).

Hadrien Clouet, député LFI de Haute-Garonne a dénoncé, également sur X, "un scandale financier et sanitaire".

"Alors que l'inflation sur les produits de grande consommation a atteint 21% en deux ans, je suis convaincue que cette décision est une très mauvaise nouvelle pour le pouvoir d'achat des Français et pour l'équilibre de nos assiettes", avait renchéri la sénatrice des Alpes Maritimes, Alexandra Borchio Fontimp (Les Républicains).

"L'idée était de renforcer le pouvoir d'achat des ménages dans une période de crise, or (...) le pouvoir d'achat est encore très éprouvé", avait également noté sur France Info Nadia Ziane, directrice du département consommation de l'association Familles rurales, appelant elle aussi à pérenniser cette "petite mesure qui permettait d'avoir un peu de souffle en fin de mois".

Les titres-restaurant sont utilisés aujourd'hui par plus de 5 millions de salariés pour régler des repas ou des prestations alimentaires auprès de quelque 234.000 commerçants agréés.

Du côté des restaurateurs toutefois, l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH) s'est dite "formellement" opposée "à toute nouvelle reconduction même temporaire" de la dérogation.

La mesure temporaire "a entraîné un manque à gagner très important pour des milliers de restaurateurs" et "moins d'un titre restaurant sur deux" est aujourd'hui dépensé dans un restaurant, note l'UMIH dans un communiqué.

Dénonçant la création d'un "titre caddie", la fédération propose plutôt un "chèque alimentaire" pour "améliorer le pouvoir d'achat des publics les plus défavorisés".

map-kap-sac-jg-ys/ha/as